

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

SCoT

SCoT VALANT PCAET

PLUi VALANT PLAN DE MOBILITÉ

PLUi



Compte-rendu
Réunion publique – 11 octobre 2023
Espace Carat, 18h
Présentation du Projet
d'aménagement Stratégique (PAS)

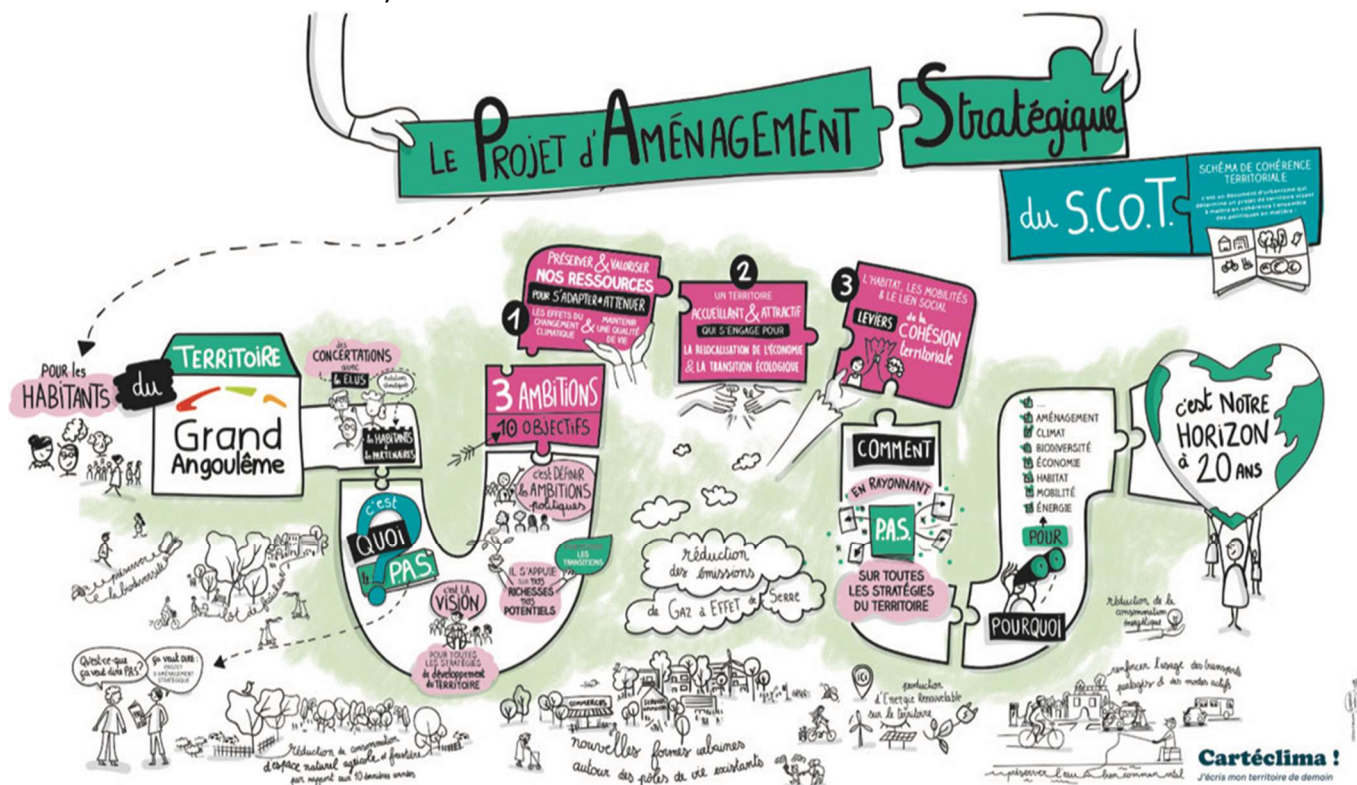
Introduction

Les élus référents de la démarche Cartéclima (représentés par V. You, J-L. Martial, M. Germaneau) et les services de GrandAngoulême (B. Véra, A. Delatte, A. Pierre) accompagnés du bureau d'étude Algoé (L. Martinez) ont présenté à une cinquantaine d'habitants et acteurs du territoire la version de travail du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du 21.9.2023. Celle-ci a été élaborée par les élus, dans le cadre de temps forts de concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. Le PAS traduit la

vision politique du territoire à horizon 20 ans et sera décliné par la suite de la démarche en actions ou réglementations.

L'organisation territoriale, les propositions trajectoires démographiques, Air-énergie-Climat et Zéro Artificialisation Nette ont été présentées, ainsi que les trois grandes ambitions du document. Le support de présentation et le projet final sont consultables sur le site de GrandAngoulême.

<https://www.grandangouleme.fr/projets-de-territoire/carteclima/>



Restitution des échanges

Ambition 1 : Préserver et valoriser nos ressources pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique et maintenir une qualité de vie

Une participante a demandé la définition de « territoires artificialisés » et s'exprime en faveur de la renaturation des cours d'école.

- La Direction de la Planification précise qu'un territoire artificialisé est un territoire qui ne présente plus un sol sur lequel on puisse faire pousser des cultures ou sur lequel la végétation peut pousser. Certains secteurs associés à une construction sont considérés comme artificialisés, lorsque l'espace vert a une surface inférieure à 2500 m².

- Plusieurs communes ont entamé des démarches de renaturation des cours d'école. Par ailleurs, la renaturation des espaces publics et partagés est une orientation déclinée dans le PAS dans un objectif de réduction des îlots de chaleur.

Pour un participant, l'accueil des professionnels de santé est une compétence d'Etat. Il faut veiller à ne pas délocaliser cette compétence auprès des communes du territoire. Face au vieillissement des médecins généralistes, il est important d'avoir une action sur ce sujet.

- Les élus rappellent qu'un document de planification tel que le SCoT ne permet pas de préciser quelles sont les entreprises ou professions médicales qui vont s'implanter sur le territoire. Ce sujet dépend également de l'action d'autres acteurs comme l'Etat. Le renforcement de l'offre de santé est toutefois mentionné car ce sujet est indispensable dans le cadre d'un projet de territoire afin de faire valoir les ambitions de GrandAngoulême.

Un participant souhaite que l'on parle « d'offre de soin » plutôt que « d'offre de santé » et proposer que l'accent soit placé sur la prévention dans le PAS.

- La prévention est évoquée dans le document notamment au travers des démarches d'urbanisme favorable à la santé et de prise en compte des nuisances et pollutions dans les projets d'aménagement.

Plusieurs participants s'expriment en défaveur du projet d'UVE et des risques et nuisances pouvant être associés tels que la pollution de l'air.

- Il a été rappelé que le projet UVE est en phase d'études à ce stade, et celles-ci ne sont pas achevées. Par ailleurs, le Plan d'Aménagement Stratégique n'a pas pour vocation de détailler en les spatialisant les sources de production d'ENR qui seront mises en places.

Une participante souhaiterait que des indicateurs portant sur l'évaluation du bien-être soient mis en place.

- Le bien-être est une notion difficile à apprécier de façon fine, mais les déclinaisons dans les règles d'urbanisme prendront en compte le bien-être des habitants, par exemple au travers de la place du végétal dans les projets de construction, de l'accessibilité en modes actifs, etc. Par ailleurs, des évaluations du SCoT sont prévues à plusieurs échéances et permettront de constater les effets induits par les documents.

Un participant s'est exprimé en défaveur du projet de « production de goudron » souhaitant s'installer à Marsac.

- L'instruction du permis de construire par GrandAngoulême aux côtés du Maire de Marsac de ce projet est encore en cours. Mme la préfète a statué sur l'autorisation au titre des installations classées.

Une participante s'interroge sur les leviers disponibles pour accompagner les agriculteurs du territoire, en expliquant que la SAFER et la Chambre d'Agriculture sont gestionnaires de la distribution des terres.

- Le cadre juridique ne permet pas au SCoT de prescrire certains éléments comme le type de cultures agricoles à produire sur le territoire. Toutefois, l'ambition de GrandAngoulême en la matière porte sur le renforcement de la production à destination de la consommation locale, la mise en œuvre du Marché d'intérêt local, l'accompagnement des agriculteurs à l'adaptation au changement climatique, la protection des terres face à l'urbanisation, etc.

Dans l'objectif 1.2, le sujet de la sensibilisation des propriétaires de forêts à une gestion durable doit être développé.

- La protection de la forêt sera traitée de manière approfondie en essayant de protéger ces espaces, notamment les bois qui ont un rôle de poumon vert. Par ailleurs, le nouveau droit de préemption institué par la loi du 20 juillet 2023 à disposition des collectivités pour acquérir du foncier de nature à restaurer les continuités écologiques est un levier en ce sens.
- Des fiches-actions du PCAET seront dédiées au sujet de la forêt pour croiser les enjeux d'adaptation de la forêt au changement climatique, la protection face au risque incendie, du bois-énergie et de la séquestration carbone.
- La gestion et l'entretien durables des espaces naturels sont mentionnés plus précisément dans le texte du PAS.

Un participant propose de changer le terme « les espaces urbains et partagés pour » des espaces urbains et partagés » dans l'orientation 3, afin que l'ensemble des espaces publics soient concernés.

Au sujet de l'imperméabilisation, une participante s'interroge sur la présence du goudron dans les rues d'Angoulême, qui a pour effet le renforcement des îlots de chaleur et des difficultés de gestion des eaux pluviales.

- Depuis le début du mandat en 2020, des progrès ont été fait pour adapter la voirie aux effets du changement climatique, notamment en changeant certaines composantes, en développant le bitume recyclé, en désimperméabilisant les espaces de stationnement et en proposant des cheminements actifs perméables notamment grâce aux dalles à émulsion calcaire.

Ambition 2 : Un territoire accueillant et attractif qui s'engage pour la relocalisation de l'économie et la transition écologique

Quelles sont les énergies renouvelables que GrandAngoulême souhaite développer ?

- GrandAngoulême a travaillé sur l'étude des potentiels énergétiques du territoire. Le diagnostic est en accès libre sur le site internet. Cela a permis de travailler sur un scénario de développement des ENR à horizon 2030 et 2050, en tenant compte d'un objectif de baisse des consommations d'énergie. Ce scénario s'appuie sur un mix énergétique varié (solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur, photovoltaïque toiture et au sol, agrivoltaïsme, un projet éolien, etc.), en lien avec le développement des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable définies par les communes.

Un participant estime que les secteurs comme celui de Bel-Air pourraient faire l'objet de plusieurs projets : développement du photovoltaïque pour l'autoconsommation, mise en valeur de la rivière souterraine, développement de la géothermie.

- La protection du périmètre de captage de Coulonges qui alimente l'agglomération de La Rochelle sera réduit en début d'année 2024, ce qui permettra de faciliter les projets de géothermie sur le territoire.

Face au nombre important de passoires thermiques, y compris dans la construction neuve et des logements rénovés, il apparaît nécessaire d'avoir une action importante dans ce domaine, en réalisant des diagnostics pré et post rénovation par exemple.

Une participante salue l'ambition des orientations 36 et 37 sur l'introduction d'une plus grande proximité commerciale. Ce sujet est majeur pour le territoire. Elle s'interroge sur l'état actuel du territoire, notamment sur la zone de Champniers, qui induit de nombreux flux routiers et ne permet pas de rémunérer des commerçants locaux.

- Les élus partagent ce constat et rappellent que de nombreux progrès ont été faits pour contrôler les superficies commerciales depuis le PLUi en 2019 et renforcer les centralités. Par ailleurs, la

lutte contre la désertification commerciale des centres-villes et centres-bourgs doit également s'opérer au travers des comportements des habitants et consommateurs du territoire. Enfin, suite à deux ans de vacance après la fermeture d'un commerce en dehors des centralités commerciales, les nouvelles activités ne peuvent pas être commerciales, afin de renforcer l'implantation de nouveaux commerces en centre-ville.

Quelles sont les ambitions de GrandAngoulême sur le réemploi de matériaux ?

- L'ambition 2 sur la relocalisation de l'économie s'engage en faveur de ce sujet et du renforcement des circuits court, pour une économie plus territoriale et circulaire.
- Le sujet du développement d'une plateforme de réemploi, portée par le service Economie sociale et solidaire, sera également évoqué dans le cadre du plan d'actions du PCAET.

Ambition 3 : L'habitat, les mobilités et le lien social : leviers de la cohésion territoriale

Plusieurs participants s'expriment en faveur de l'amplification des horaires des lignes de bus, insuffisants aujourd'hui pour réduire l'usage de la voiture individuelle.

- Les lignes de BHNS ont permis d'élargir les plages horaires couvertes par le réseau de transport et le développement du transport à la demande (TAD) permet de couvrir certains besoins. Par ailleurs, le manque important de conducteurs du bus est un frein à l'amplification des horaires.

Un participant estime que la place de la concertation citoyenne, évoquée dans l'orientation 61, doit être renforcée notamment au travers d'une meilleure communication à destination des habitants sur la démarche.

Mise en œuvre du PAS

Un participant estime que plusieurs sujets mentionnés ne relèvent pas des compétences de GrandAngoulême. Il serait intéressant de préciser quels sont les sujets sur lesquels GrandAngoulême peut agir de manière directe ou indirecte.

- Si certaines thématiques ne relèvent pas des compétences de GrandAngoulême, plusieurs sujets peuvent l'objet de partenariats entre GrandAngoulême et d'autres collectivités ou acteurs. C'est un des objets du plan d'action du plan climat air énergie territorial.

Une participante salue le niveau d'ambition du document et rappelle que les actions mises en place devront être à la hauteur des attentes.

Les ambitions du document sont intéressantes et louables, toutefois quel est l'impact financier de la mise en œuvre du document ?

- Des priorisations seront réalisées afin d'identifier les éléments dont la mise en œuvre doit être la plus urgente au regard des besoins du territoire. Plusieurs ambitions pourront aussi se traduire par des changements de comportement ou de réglementation.

Mot du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement s'est exprimé sur la bonne collaboration avec les élus référents et les services de GrandAngoulême, mise en place depuis le début de la démarche.

Post réunion de présentation

Suite à la présentation du 12.10, les échanges entre élus référents et membres du COPIL se sont poursuivis. La version finale du P.A.S a été débattue le 9 novembre 2023 en Conseil Communautaire. Le projet est consultable sur la page Cartéclima ! du site de GrandAngoulême : <https://www.grandangouleme.fr/projets-de-territoire/carteclima/>